



AVENANT N°2

CONTRAT *NOS TERRITOIRES D'ABORD* 2022-2027

REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / TERRITOIRE GAPENCAIS



Communauté d'Agglomération
GAP • TALLARD • DURANCE



AR CONTROLE DE LEGALITE : 005-200067320-20241210-D2024837-DE
en date du 12/12/2024 ; REFERENCE ACTE : D2024837

ENTRE

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Renaud MUSELIER, dûment habilité par délibération n°..... en date du.....,
Ci-après désignée « la Région »

D'une part,

ET

La communauté d'agglomération Gap Tallard Durance, représentée par son Président, Monsieur Roger DIDIER, dument habilité par délibération n° en date du,

La communauté de communes Champsaur Valgaudemar, représentée par son Président, Monsieur Fabrice BOREL, dument habilité par délibération n°....., en date du,

La communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance, représentée par son Président, Monsieur Joël BONNAFOUX, dument habilité par délibération n°....., en date du,

La communauté de communes Buëch Dévoluy, représentée par son Président, Monsieur Michel RICOU-CHARLES, dument habilité par délibération n°....., en date du,

Le syndicat mixte du Scot de l'Aire Gapençaise, représenté par son Président, Monsieur Benoît Roustang, dument habilité par délibération n°....., en date du,

L'ensemble de ces partenaires désignés ci-dessus étant dénommés « le Territoire »,

D'autre part,

Vu le règlement budgétaire et financier de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la délibération n° 21-638, du 17 décembre 2021 du Conseil régional approuvant les principes fondateurs de la future politique contractuelle régionale,

Vu la délibération n° 22-5 du 25 février 2022 approuvant les nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique contractuelle régionale « Nos territoires d'abord »,

Vu la délibération n° 22-0579 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant l'adoption du Contrat Nos territoires d'abord du Territoire Gapençais ;

Vu la délibération n° 23-0632 du 26 octobre 2023 du Conseil régional approuvant l'avenant n°1 au contrat Nos territoires d'abord Gapençais ;

Vu l'article 5 de ce contrat qui prévoit qu'à la demande du territoire ou de la Région, un avenant modifiant la programmation pourra être proposé durant le contrat et un an avant la fin du contrat.

Article 1 – Objet de l’avenant

Le présent avenant a pour objet de modifier la programmation prévue en annexe 1 du contrat Nos territoires d’abord 2022-2027 du Territoire Gapençais, en application de l’article 5 du contrat initial.

Article 2 - Structuration du contrat - volet opérationnel

L’annexe du présent avenant remplace celle figurant en annexe 1 du contrat initial.

Article 3 - Prise d’effet

Le présent avenant prend effet à la date de sa notification. Les autres dispositions du contrat initial demeurent inchangées.

Fait à Marseille, le

<p>Le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur</p> <p>Renaud MUSELIER</p>	<p>Le Président de la Communauté d'agglomération Gap- Tallard-Durance</p> <p>Roger DIDIER</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Champsaur Valgaudemar</p> <p>Fabrice BOREL</p>	<p>Le Président de la Communauté de communes Serre- Ponçon Val d'Avance</p> <p>Joël BONNAFOUX</p>
<p>Le Président de la Communauté de communes Buëch- Dévoluy</p> <p>Michel RICOU-CHARLES</p>	<p>Le Président du Syndicat mixte du Scot de l'Aire Gapençaise</p> <p>Benoît ROUSTANG</p>

ANNEXE 1 modifiée

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PROGRAMMATION

AR CONTROLE DE LEGALITE : 005-200067320-20241210-D2024837-DE
en date du 12/12/2024 ; REFERENCE ACTE : D2024837

N°opération	Intitulé opération	Maître d'ouvrage	Coût total	Taux d'intervention régional	Montant régional proposé
GESTION ET VALORISATION DES DECHETS					
1.1	Réhabilitation de la déchèterie d'Aspres sur Buëch	CCBD	289765	30%	86930
1.2	Réhabilitation de la déchèterie d'Agnières	CCBD	256870	30%	77061
1.3	Installation de PAV semi-enterrés	CCBD	1870000	30%	561000
1.4	Création d'une usine de méthanisation pour la fabrication de GNV	Gap	6700000	6%	375000
1.5	Optimisation de la gestion des déchets	CCCV	750000	47%	350000
1.6	Optimisation de l'organisation du service de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés : extension du quai de transfert intercommunal	CCCV	400000	50%	200000
1.7	Création d'un centre technique intercommunal de la CCSPVA	CCSPVA	848 645	31%	259 884
Sous-total (7 opérations)			11115280	17%	1909875
ENERGIES RENOUVELABLES					
2.1	Etude de faisabilité pour le déploiement d'une centrale de méthanisation et réseau de chaleur	CCCV	100000	31%	30870
Sous-total (1 opération)			100000	31%	30870
MOBILITE DURABLE-INFRASTRUCTURES CYCLABLES ET PIETONNES					
3.1	Itinéraire Cyclable V862 "La Durance à Vélo" Section Gap / Tokoro - Pont Sarrazin	Gap	250000	50%	125000
3.2	Création d'une voie verte entre Rousset et Venterol	CCSPVA	1300000	31%	400000
3.3	Réalisation d'une liaison douce entre Superdévoluy et la Joue du Loup	Le Dévoluy	1490000	23%	350000
3.4	Réalisation d'une voie douce 3 ème et 4 ème tranche : Plan d'eau du Champsaur – Base de loisirs d'Orcières	CCCV	2031700	16%	315064
Sous-total (4 opérations)			5071700	23%	1190064

STRATEGIES PATRIMONIALES BATIMENTS TERTIAIRES PUBLICS - MAITRISE DE L'ENERGIE - REHABILITATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

4.1	Stratégie patrimoniale et réhabilitation des écoles de la ville de Gap	Gap	16379320	6%	1000000
4.2	Rénovation de la médiathèque	Gap	2193500	16%	350000
4.3	Réhabilitation de la médiathèque en vue de la création d'un tiers lieu culturel et associatif	Le Dévoluy	350000	30%	103803
4.4	Modernisation de l'éclairage public sur l'ensemble des communes de la CCSPVA	CCSPVA	1215800	21%	260160
4.5	Requalification du gymnase intercommunal Champsaur Valgaudemar	CCCV	1500000	31%	466000
4.6	Stratégie de performance énergétique des bâtiments publics intercommunaux	CCCV	90000	38%	34130
4.7	Etude préopérationnelle d'Opération programmée de l'habitat et subventions accordées au titre des travaux visant l'amélioration de l'habitat	CCCV	1660000	6%	92600
4.8	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat - Centre-bourg de Tallard	Tallard	120000	30%	36000
4.9	Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat - Commune de Veynes	Veynes	1375000	2%	25600
4.10	Requalification de la salle polyvalente de Tallard et raccordement au réseau de chaleur	Tallard	546000	25%	136500
4.11	Requalification de la micro crèche intercommunale « Les marmottes du Valgo ».	CCCV	600000	20%	120000
4.12	Création d'une maison de pays associée à un office de tourisme intercommunal, un bistrot de Pays ainsi que des locaux pour la Communauté de communes	CCSPVA	2500000	31%	785 565
Sous-total (12 opérations)			28529620	12%	3410358

SOBRIETE FONCIERE - AMENAGEMENT DURABLE - FONCIER ECONOMIQUE

5.1	Mise en œuvre du ZAN à l'échelle du Scot	SM du Scot	50000	50%	25000
5.2	Restructuration de l'îlot du Carré de l'imprimerie	société 3F Sud	15746579	3%	540000
5.3	Aménagement d'un abattoir avicole	Gap	1000000	21%	214500
5.4	Création d'une plateforme pour un atelier dédié à la filière bois dans la zone du Boutariq	CCBD	2100000	30%	630000

5.5	Etude de revitalisation et de programmation urbaine, paysagère et architecturale du centre-bourg de St-Bonnet-en-Champsaur	St-Bonnet-en-Champsaur	220000	40%	88000
Sous-total thématique (5 opérations)			19116579	8%	1497500
TRANSITION ECOLOGIQUE - PATRIMOINE NATUREL - RESILIENCE DES TERRITOIRES					
6.1	Aménagement d'une place publique derrière les écoles, La bâtie Neuve	Commune de La Bâtie-Neuve	570000	20%	114000
Sous-total thématique (1 opération)			570000	20%	114000
TOTAL TERRITOIRE (30 opérations)			64503179	13%	8152667